

SEANCE DU 20 Juin 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents ou représentés : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Le vingt Juin deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **13/06/2014**

PRESENTS : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BRUNET Christine Annick, Mme BROU Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GERMAIN Bruno à M. MARTIN José, M. CHAMPROUX Martial à Mme BROU Caroline, M. MICHAUD Frédéric à M. FOURMENTRAUX Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROU Caroline

► **Actualisation tarif bois communaux**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide pour la campagne 2014/2015 de fixer le tarif suivant pour la délivrance de bois :

Habitants commune : 4.33€ le stère
Habitants Hors commune : 5.10€ le stère
Têtes de chênes : 3.77€ le stère

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/06/2014*

► **Décision modificative**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

cpte 024 (produits de cession) + 150 €
cpte 10223 (TLE) - 150 €

cpte 2117 (forêt) + 1 000€
cpte 2184 (mobilier) - 1 000€

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 30/06/2014*

► **Adjoint technique 2ème classe contractuel**

Monsieur le Maire explique que pour la période estivale, il est nécessaire de recruter un agent afin d'aider l'adjoint technique titulaire et de le remplacer durant ses congés. Cet agent effectuera l'entretien des espaces verts et des massifs fleuris, ainsi que quelques tâches courantes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe contractuel occasionnel. La rémunération sera basée sur l'échelle 3 indice brut 330 indice majoré 316.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 03/07/2014*